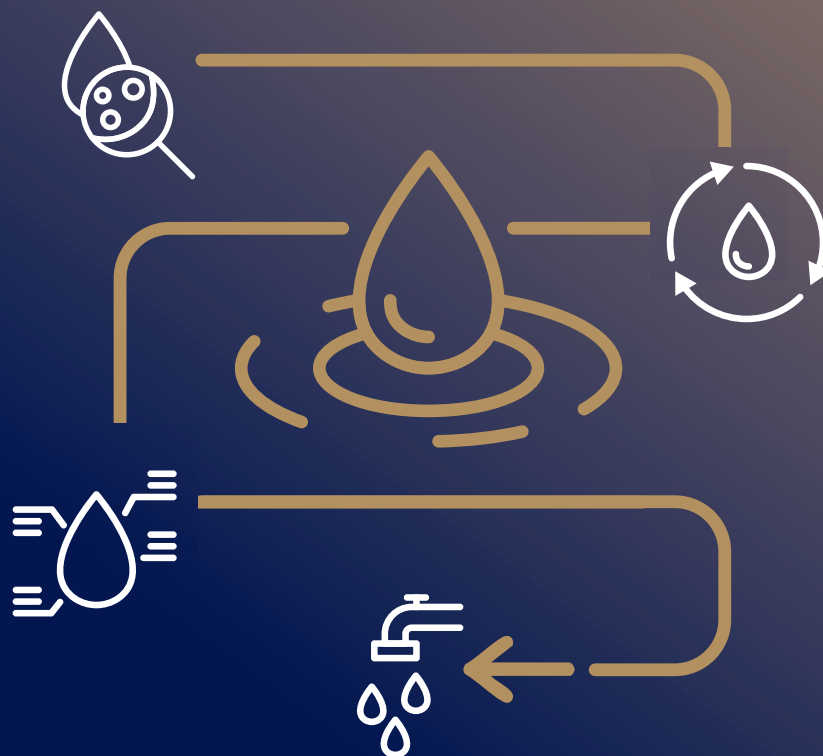


INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU À LA CITÉ SCOLAIRE DE DIGOIN



SITUATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU AU 25 SEPTEMBRE 2026

Conformément aux engagements pris lors des différentes réunions de terrain régulièrement tenues sur le sujet de la qualité de l'eau distribuée à la Cité scolaire de Digoin, dont la dernière en juin 2026 avant les vacances scolaires, un point d'information sur l'avancement des démarches portées par le Département de Saône-et-Loire est proposé.

1. Une situation stabilisée à ce jour sur le sujet de la qualité de l'eau

Le 23 février 2026, l'ARS a autorisé la consommation de l'eau au sein de la demi-pension, du gymnase et des logements de fonction de la Cité scolaire.

Jusqu'à la rentrée, les résultats d'analyse pour ces trois zones ont été 100 % conformes aux valeurs réglementaires.

Néanmoins, les résultats de la campagne d'analyses conduite à la rentrée, conformément au protocole en vigueur, ont mis évidence dépassement de la limite plomb sur un point, dans le gymnase, au 1er jet, toutes les autres mesures étant conformes.

Ces résultats ont été immédiatement transmis à l'ARS qui a indiqué en retour qu'ils n'étaient pas inquiétants et pouvaient être explicables à l'issue des vacances d'été, caractérisées par une longue période de stagnation de l'eau.

Ainsi, sur la base des préconisations de l'ARS :

- Comme annoncé le protocole de purge massive de retour des vacances d'été a été ajusté par OFIS (prestataire du Département) – le protocole mis en place ayant montré toute son efficacité pour les petites vacances, avec des résultats conformes tout au long de l'année scolaire 2025/26 ;

- La mise en application du nouveau protocole de purge, spécifique au gymnase a été effective dès réception ;
- Les prélèvements sectoriels réalisés sur le gymnase dont les résultats nous sont parvenus le 24 septembre 2026 confirment un retour à la normale, avec des valeurs en dessous des seuils règlementaires pour le gymnase, et ce dès le premier jet.

La consommation d'eau dans le gymnase, qui avait temporairement été suspendue, peut donc reprendre normalement.

Par ailleurs, dans l'attente de la réalisation des travaux d'ampleur (en cours jusqu'à fin d'année 2026) et jusqu'à la levée définitive de la restriction de consommation d'eau, sur avis de l'ARS, le Département poursuit de manière inchangée ses démarches de suivi de la qualité de l'eau par :

- la réalisation de purges massives à la fin de chaque période de congés scolaires ;
- la réalisation d'analyses tous les 15 jours sur les trois zones objet de levée de restriction pour continuer surveiller la qualité de l'eau en grande proximité.

La cartographie et les résultats font l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la Cité scolaire.

2. Sur la prévention du risque légionnelle

Dans le cadre des obligations règlementaires relatives à la prévention du risque légionnelle, des prélèvements ont été réalisés le jeudi 27 août 2026, sur l'eau chaude de la Cité scolaire en différents points.

Les résultats arrivés le jeudi 17 septembre 2026 après-midi ont montré des non-conformités au niveau de certaines douches de l'internat.

Une réunion s'est tenue le jour même avec la Cité scolaire, l'Autorité régionale de santé (ARS) et le Département. L'ARS a lors de cet échange préconisé d'installer des filtres anti-légionnelle sur les pommeaux de douche, ce qui a été immédiatement réalisé par les agents de la Cité scolaire.

Depuis, l'ARS a élaboré un protocole prévoyant les mesures suivantes :

- une désinfection complète des réseaux d'eau de l'internat. Celle-ci sera réalisée vendredi 2 octobre 2026 après-midi, en période d'inoccupation des locaux, après la réalisation de travaux préalables sur le réseau d'eau froide et l'organisation interne à prévoir au niveau de la Cité scolaire ;
- de nouveaux prélèvements pour analyses, dans les 48 heures suivant la désinfection, seront réalisés ;
- suivis d'une seconde campagne de prélèvements pour analyses, 4 semaines après la désinfection.

Les résultats des analyses sont habituellement transmis 3 semaines après les prélèvements par le laboratoire.

Les filtres actuellement posés garantissent que l'eau du réseau peut être utilisée par les élèves internes pour prendre leur douche. Une réserve d'une centaine de filtres a été constituée et mise à disposition de la Cité scolaire.

En ce qui concerne la période entre la rentrée et la pose des filtres, l'ARS assure que le risque est infime pour des jeunes compte tenu des taux mesurés et du fait que les populations à risque, en matière de légionnelle, sont avant tout des personnes âgées et non des adolescents.

Le Département reste mobilisé chaque jour, aux côtés de la Cité scolaire, de tous les partenaires et en lien étroit avec les services de l'État, sur le sujet de la qualité de l'eau de la Cité scolaire de Digoïn, afin de continuer à entreprendre les actions permettant de lever les problématiques qui viendraient à perdurer sur l'établissement, tout en maintenant la démarche de pleine transparence adoptée jusqu'ici, consistant à publier les résultats de chaque analyse.

Le Département s'est en particulier attaché à préparer la rentrée en grande proximité afin que les élèves puissent aborder cette nouvelle rentrée sereinement et dans les meilleures conditions.

Un remerciement est adressé aux équipes et aux élèves, qui participent avec engagement et compréhension aux initiatives et travaux visant à améliorer de concert la situation et à revenir à un fonctionnement normalisé de la Cité scolaire.